

## Communiqué de la municipalité

### Reconfinement



Communiqué de la municipalité

#### La mairie de Miélan toujours mobilisée au service des habitants

Les équipes de la mairie (élus et agents) demeurent mobilisés pendant toute la durée du confinement. Services techniques, agents d'accueil, et administratifs, agents des écoles, agents d'entretien, tous restent engagés et continuent leurs missions dans le respect des gestes barrières. Les élus sont également disponibles pour répondre à toutes les demandes (maintien des permanences mensuelles des élus).

L'accueil du public reste assuré au guichet de la mairie, le matin de 9H à 12H. La Mairie reste joignable par téléphone ou mail, [mairie-mielan@wanadoo.fr](mailto:mairie-mielan@wanadoo.fr) toute la journée jusqu'à 16H. Cliquer sur le lien pour y accéder directement.

#### Objectif : répondre aux besoins tout en protégeant la population.

**Attestation de déplacement** : des attestations de déplacement dérogatoires sont disponibles à l'accueil de la mairie de Miélan aux heures d'ouverture ou dans un porte-documents à l'extérieur situé sur l'armoire à livres aux horaires de fermeture de la mairie.

**Mise en place d'un numéro de permanence** : un numéro de téléphone en dehors des heures de bureau est mis à disposition afin d'éviter que les personnes ne se retrouvent isolées ou en difficultés notamment les plus âgées.

#### Numéro de permanence 07.88.47.88.54

En cas de besoin, la Mairie reste également joignable au 05.62.67.51.82 et le CIAS de Miélan au 05.62.67.69.12.

**Marché hebdomadaire** : Le marché de Miélan est maintenu. L'ensemble des commerçants autorisés par la commune seront présents tous les jeudis à leurs emplacements habituels. Le marché doit se dérouler dans le plus strict respect des gestes barrières : port du masque, obligatoire, distanciation sociale, interdiction des attroupements.

**Ecoles : Les écoles restent ouvertes durant le confinement.** L'accueil des enfants est assuré sur le temps scolaire et périscolaire sur justificatifs (garderie et cantine). Toutefois les protocoles sanitaires sont renforcés :

- Port du masque obligatoire dès le CP. Les parents devront équiper leurs enfants.
- Respect des groupes d'élèves pour éviter le brassage des enfants sur le temps de garderie, récréation et repas.

**Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs** : Depuis le début de la crise sanitaire du Coronavirus, l'Etat et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les entreprises, indépendants et entrepreneurs. Ce fonds de solidarité est réactivé à hauteur de 6 milliards d'euros et massivement renforcé pour la durée du confinement.

Toutes les informations sur <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro#> Cliquer sur le lien pour y accéder directement.